



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2019

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 335-2019.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté le

PROJET DE RÈGLEMENT 335-2019, ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 199-2012, de façon à autoriser:

- la construction d'un bâtiment abritant un studio de yoga et des bureaux du côté nord-est de l'intersection de la rue Harvey Ouest de la l'avenue Labrecque);
- les résidences jumelées dans le prolongement de la rue Léo-Paul-Tremblay, dans le quartier de l'Hôpital;
- les résidences unifamiliales jumelées du côté nord de l'avenue de Frontenac;
- la rénovation d'un bâtiment à des fins de restaurant et d'épicerie spécialisée du côté nord-est de l'intersection du boulevard Dequen et de la rue Sauvé;
- un atelier de couture et point de vente du côté nord-ouest de l'intersection de la rue Price Ouest et de l'avenue Francoeur;
- l'agrandissement d'une vitrerie au coin sud-ouest du boulevard Dequen et de la rue Armand;
- des résidences unifamiliales jumelées du côté nord de la rue Archambeault;
- l'expansion d'une entreprise de location d'outils située du côté nord-ouest de l'intersection de la rue des Pins Ouest;
- un comptoir saisonnier de restauration dans le centre villageois de Saint-Cœur-de-Marie, du côté nord de l'avenue du Pont Nord;
- des potagers à plus de 3 mètres de la ligne avant, plutôt que 6 mètres, sous certaines conditions;
- des cabanons plus grands sur le site des campings permanents;
- l'hébergement de travailleur saisonniers à proximité d'une usine d'abattage et de conditionnement de la viande, dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie;
- une résidence de 3 logements dans l'édifice communautaire attenant à l'église Saint-Joseph;
- sous certaines conditions, une résidence trifamiliale sur un plus petit terrain du côté sud-est de l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Alarie;
- la construction d'une résidence multifamiliale de 8 logements à l'extrémité Est de la rue des Camélias, dans le quartier des Fleurs;
- une résidence unifamiliale isolée sur le terrain vacant de la rue de la Grande-Ourse.

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 15 avril 2019 à compter de 19h00 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, située au 140, rue Saint-Joseph, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le plan illustrant les zones ci-haut mentionnées peut être consulté au bureau du Service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, pendant les heures régulières de bureau.


QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Alma,
ce 3 avril 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Paradis". The signature is written in a cursive style with a large initial "P".

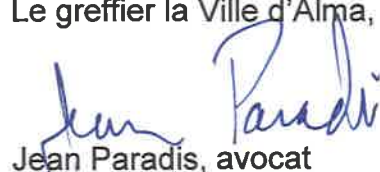
Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 3 avril 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville le 3 avril 2019 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 3 avril 2019.

Alma, ce 3 avril 2019.

Le greffier la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat

M:\100_administration\105_legislation_reglements_aff_juridiques\reglements\avis_publics\avis-consultation-335-2019.docx